

Aquitaine www.cnfpt.fr www.aquitaine.cnfpt.fr

MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS GEMAPI

Vendredi 24 juin 2016

CNFPT BORDEAUX BASTIDE 71, allée Jean Giono

Code action: GE730001

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, cette journée de sensibilisation permettra de replacer la compétence GEMAPI dans le cadre des politiques de l'eau et d'en faciliter la mise en œuvre. Dans le respect de la cohérence hydrographique, les témoignages porteront sur les synergies entre fonctionnement des milieux aquatiques et prévention des inondations, aménagement et urbanisme, solidarité territoriale

9h00	Accueil des participants
9h30 - 10h00	Monsieur Franck SOLACROUP (Agence de l'Eau Adour Garonne)
	Rappel des enjeux et synergies : - La GEMAPI dans le cadre des politiques de l'eau et en matière d'inondation - Prise en compte des enjeux dans l'aménagement d'un territoire - Présentation de la gestion des cours d'eau en Adour-Garonne
10h00 - 10h30	Madame Stéphanie FLIPO (DREAL Bassin Adour-Garonne)
	Portée et esprit du contexte législatif, loi MAPTAM et NOTRe : - Enjeux institutionnels sur les compétences - Enjeux juridiques et de responsabilités
10h30 - 11h15	Madame Anne CITTERIO (Agence de l'Eau Adour Garonne) Démarche de territoire : de la prise de compétence GEMAPI à son éventuel transfert
11h15 - 12h00	Madame Chloé DEQUECKER (DREAL ALPC) Systèmes d'endiguements : décret « digues » et mise en oeuvre
12h00 - 13h30	Déjeuner sur place
13h30 - 15h15	Monsieur Bernard LUSSAN (Président du Syndicat Mixte de gestion de l'Adour) Monsieur Benoît JARENO (Technicien du Syndicat Mixte de gestion de l'Adour) Monsieur Frédéric DOUCET (CATER Lot et Garonne) Monsieur Sylvain THIERRY (DGST, Communauté d'agglomération Val de Garonne) Monsieur Bruno MAITRE (Président du SIAHP de la Touvre) Monsieur Mathieu TALLON (Technicien, SIAHP de la Touvre)
15h15 - 15h30	Rôle et articulation entre EPCI-FP et syndicats de rivière : - Enjeux de la prise de compétence - La démarche à engager par les collectivités - « L'offre de service » du syndicat de rivière à l'EPCI-FP pour exercer la compétence

Conclusion et évaluation de la journée